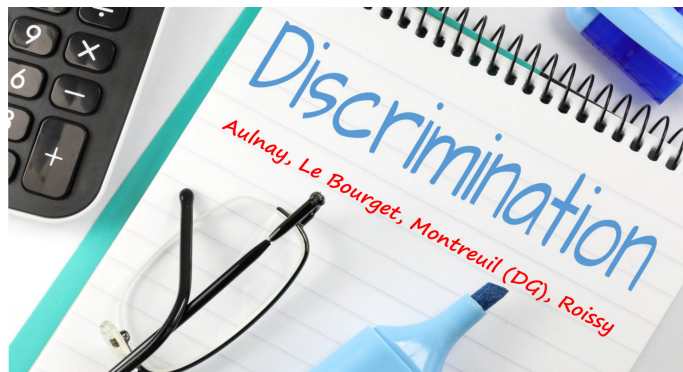




Personnels écartés des primes de « fidélité » :

Qu'attend la Direction de la Fonction Publique pour cesser de discriminer les Douaniers du 93 ?!



Prime de fidélisation : une annonce en souffrance

L'attribution aux personnels douaniers de la prime de fidélisation prévue pour les fonctionnaires en poste en Seine-Saint-Denis est un sujet auquel SOLIDAIRES est particulièrement attaché. En effet, SOLIDAIRES, avec un argumentaire étayé à l'appui, a été la 1^{ère} organisation à saisir l'autorité politique ministérielle à la fin d'année 2020.

Une position déjà limitative de la DG des Douanes...

En février dernier, il y a très exactement 8 mois, nous avons obtenu une réponse par l'intermédiaire de la Directrice générale (DG)¹. Réponse très partiellement positive.

En effet, si la DG n'écartait pas le principe d'une attribution, elle en limitait très fortement le périmètre puisque seuls seraient concernés nos collègues en poste à Aulnay-sous-Bois ! Pour motiver leur écartement du dispositif, la DG arguait que nos collègues « *ne sont pas au service direct de la population de Seine-Saint-Denis* » !

... car réservée alors à Aulnay

À l'époque, malgré notre fort mécontentement sur l'écartement injuste de nos collègues du Bourget, de Roissy et de Montreuil, nous avions pris acte de cet « accord de principe ». Nous estimions qu'après le signal pour Aulnay, la partie serait moins ardue pour l'étendre ensuite aux autres résidences.



Une « haute » administration qui traîne des pieds pour (contre) ses personnels

Ne voyant aucune matérialisation de cette maigre ouverture, SOLIDAIRES a interpellé à plusieurs reprises la « haute » administration ces derniers temps pour savoir où en était l'avancement du dossier.

Au cas d'espèce, SOLIDAIRES a questionné la Direction interrégionale d'Île-de-France (DI IdF - lors d'une audience en bilatérale le 8/07, puis lors du Comité technique local du 16/09) et la Direction générale (lors d'une audience en bilatérale le 23/09).

Réponse nous a été faite le 24/09/2021 (cf encadré ci-contre).

Huit mois après le courrier officiel de la DG, notre patience est éprouvée. Et les collègues sont à bout.

- Les personnels de Roissy et du Bourget ont en charge, parmi les multiples usagers particuliers et professionnels, des personnes habitant la Seine-Saint-Denis !
- Idem pour les personnels de Montreuil, aussi bien de la Direction générale que du Service grands comptes (SGC) qui ont une charge de travail écrasante, source de souffrance et de départ dès que possible des effectifs, c'est-à-dire des « *difficultés manifestes en matière de ressources humaines* » à même de justifier le bénéfice de la prime.

Courriel Pôle Pilotage, Performance
et Dialogue Social (PPDS) du 24/09/2021

« Bonjour,

suite à votre demande, les services de la DI ont pris l'attache de la direction générale, afin d'obtenir des explications concernant la non-application de la prime de fidélisation aux agents des douanes exerçant sur la plate-forme de Garonor (bureau et brigade d'Aulnay-sous-Bois).

Le bureau RH1 en charge des sujets relatifs aux rémunérations nous a informé que la demande avait été portée par leur service pour intégration dans ce texte interministériel. Leur proposition n'ayant pas été retenue, ce même bureau a porté une nouvelle demande au SG des MEF, afin que la brigade de surveillance intérieure et le bureau de douane d'Aulnay-sous-Bois soient inclus dans ce dispositif.

Ce processus sera long car il doit être validé par la DGAFF et la direction du budget. Il peut se passer plusieurs mois avant que ce processus soit finalisé. »

SOLIDAIRES réitère sa revendication d'octroi de la prime de fidélisation territoriale à tous les personnels douaniers en poste en Seine-Saint-Denis. Ce sont des fonctionnaires d'État à part entière, ils n'ont pas à être discriminés tels des personnels de 2^{de} zone.

Paris, le vendredi 8 octobre 2021

1 Notre courrier du 17/12/2020 et la réponse de la DG du 08/02/2021 : <http://solidaires-douanes.org/fidelisation-Seine-Saint-Denis>

